



Résumé du document GEF/ME/C.41/02 Rapport annuel sur les évaluations thématiques 2011

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné les documents GEF/ME/C.41/02 et GEF/ME/C.41/03, intitulés respectivement *Rapport annuel sur les évaluations thématiques 2011* et *Management Response to the Annual Thematic Evaluations Report 2011*, le Conseil demande au Secrétariat de tenir compte de l'acquis et des enseignements tirés des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR) lors de la programmation des ressources pour FEM-6.

Le Conseil demande au Secrétariat de mettre à la disposition des Agents d'exécution et des ateliers du FEM — par exemple, les ateliers de dialogue multipartite — les produits des ANCR, dont les outils conçus pour les réaliser.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport annuel sur les évaluations thématiques est le premier du genre à être présenté au Conseil du FEM par le Bureau de l'évaluation. Il donne un aperçu des travaux en cours dans le cadre du programme des évaluations thématiques à entreprendre pendant l'exercice 12, et récapitule les principales conclusions et les recommandations figurant dans *l'Évaluation de l'Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) du FEM*.
2. Au cours des douze prochains mois, l'équipe d'évaluation thématique évaluera les activités habilitantes du FEM et lancera une évaluation des stratégies dans les domaines d'intervention pour FEM-5. À partir de juillet 2012, elle coordonnera les travaux de préparation du cinquième bilan global. Le Rapport d'activité du directeur présentera des informations plus détaillées sur l'établissement de ce bilan, notamment une liste initiale des principales questions à examiner. Outre son travail pour le compte de la Caisse du FEM, l'équipe d'évaluation thématique prête son concours, en recouvrant intégralement ses coûts, aux deux fonds d'adaptation administrés par le FEM (Fonds pour les PMA et Fonds spécial) ainsi qu'au Fonds pour l'adaptation, auquel le FEM fournit des services de secrétariat.
3. En mai 2010, le Conseil du FEM a approuvé le document intitulé « *Cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM : Résumé des négociations* ». Ce document de programmation demandait une évaluation des ANCR effectuées pendant FEM-4 en vue de la préparation d'une nouvelle stratégie de renforcement des capacités qui serait examinée par le Conseil du FEM en 2011. Cette évaluation a été réalisée entre mai et septembre 2011. Un atelier de consultation a été organisé le 22 septembre afin d'en présenter les premières conclusions et de

recueillir les avis des principaux intervenants sur de possibles erreurs factuelles ou d'analyse. Les observations ont été analysées et incorporées, le cas échéant, dans le rapport final. Le rapport complet d'évaluation des ANCR a été placé sur le site web du Bureau de l'évaluation du FEM (www.gefeo.org).

4. L'évaluation a abouti aux dix conclusions suivantes :

- 1) Les ANCR ont été un élément central du cadre stratégique de renforcement des capacités pendant FEM-4.
- 2) Les ANCR cadraient parfaitement avec les programmes nationaux de développement durable et avec les stratégies de renforcement des capacités des Agents d'exécution et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
- 3) L'application d'un seul et même modèle n'est pas le moyen le plus efficace d'évaluer les capacités nationales devant être renforcées pour protéger l'environnement mondial.
- 4) Le Programme mondial d'aide au renforcement des capacités (GSP) lancé en 2005 a amélioré la mise en œuvre des ANCR.
- 5) Une large gamme d'intervenants ont participé au processus des ANCR, mais les deux tiers des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de la société civile (OSC) ont jugé que le processus participatif aurait gagné à être plus intégrateur.
- 6) Les ANCR ont été la première évaluation nationale à visée mondiale des capacités à renforcer et des priorités pour gérer l'environnement mondial.
- 7) À l'échelle mondiale, les principaux thèmes transversaux pour lesquels les capacités ont besoin d'être renforcées sont les suivants : i) sensibilisation du public et éducation à l'environnement ; ii) collecte, gestion et transfert d'informations ; iii) élaboration et mise en vigueur de politiques publiques et de cadres législatifs et réglementaires.
- 8) À l'échelle mondiale, le premier pôle thématique pour lequel les capacités ont besoin d'être renforcées relève du domaine d'intervention « diversité biologique ».
- 9) Vingt-trois projets de suivi financés sur les ressources de FEM-4 visaient à lever les obstacles au renforcement des capacités mis à jour par les ANCR.
- 10) Le FEM et les instances des Conventions n'ont pas tiré pleinement parti des informations et des méthodes résultant des ANCR.

5. Les conclusions de l'évaluation sont globalement positives. Toutefois, il ne paraît pas très utile, dans l'état actuel des choses, de faire à nouveau des ANCR un outil de renforcement des capacités puisque la plupart des pays ont déjà réalisé cette évaluation et que les stratégies de FEM-5 ont déjà été élaborées et approuvées par le Conseil. Deux recommandations ressortent donc de l'évaluation :

- 1) Les stratégies pour FEM-5 étant déjà approuvées et en cours d'application, l'acquis et les enseignements tirés des ANCR doivent être pris en compte dans le cadre stratégique de renforcement des capacités qui sera défini pour FEM-6.
- 2) Les produits des ANCR, dont les outils conçus pour les réaliser, doivent être mis à la disposition des Agents d'exécution et des ateliers du FEM, à commencer par les ateliers de dialogue multipartite.